

04

Economie nationale

877-1500-05

Mesure de la productivité du travail en Suisse

Rapport de méthode

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et généralités
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Travail et rémunération
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Mesure de la productivité du travail en Suisse

Rapport de méthode

Auteurs Arzu Altun
Marius Ley

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information: info.wsa@bfs.admin.ch ou téléphone 058 467 25 54, 058 463 66 13
Auteurs: Arzu Altun et Marius Ley
Réalisation: Section structure et analyses économiques
Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
Tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 877-1500-05
Prix: Gratuit
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 04 Economie nationale
Langue du texte original: Allemand
Traduction: Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture: OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © D. von Burg
Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print
Copyright: OFS, Neuchâtel 2015
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN: 978-3-303-04087-4

Table des matières

Introduction	5
1 Mesure de la productivité du travail	6
1.1 Présentation des recommandations internationales	6
1.1.1 Choix des unités de mesure pour l'activité économique (output)	6
1.1.2 Choix des unités de mesure pour l'intrant en travail (input)	7
1.2 Mesures de la productivité du travail en Suisse	8
2 Mesure de l'activité économique en Suisse	9
2.1 Les Comptes nationaux en Suisse	9
2.2 La révision de 2014	9
3 Mesure de l'intrant en travail en Suisse	11
3.1 Critères de mesure de l'intrant en travail	11
3.2 Statistiques existantes	12
4 Conclusion	20
5 Bibliographie	21
Liste des abréviations	22

Introduction

Pour mesurer l'efficacité des facteurs de production dans le processus de production, un rapport est établi entre les biens et services et les facteurs de production nécessaires à leur fabrication. Ce ratio est appelé productivité. Au sens économique, les facteurs de production sont le travail, le capital et la terre. Le présent rapport se concentre sur la productivité du travail, un concept souvent associé à la question de la rémunération de la main-d'œuvre et un élément essentiel des analyses de la croissance économique. En outre, l'évolution de la productivité est souvent utilisée pour comparer les performances relatives des différentes économies.

En Suisse, on distingue la productivité du travail au niveau de l'économie nationale de celle calculée par secteur ou branche économique. Le choix des unités de mesure respecte les recommandations internationales, que ce soit pour l'activité économique (output) ou pour l'intrant en travail (input).

Les Comptes nationaux de la Suisse (CN), qui mesurent l'activité économique, ont été revus en septembre 2014, en vue d'une harmonisation avec le Système européen des comptes 2010 (SEC 2010). En plus des adaptations conceptuelles et méthodologiques apportées, les CN tiennent désormais aussi compte de la statistique structurelle des entreprises (STATENT). Les mesures utilisées pour calculer la productivité du travail ont été révisées en septembre 2014.

Le rapport est articulé de la façon suivante:

Le chapitre 1 présente les recommandations internationales sur le choix des unités de mesure de l'activité économique et de l'intrant en travail. Sont ensuite expliquées les mesures utilisées en Suisse pour calculer la productivité du travail.

Le chapitre 2 expose la mesure de l'activité économique en Suisse et commente les CN en détail.

Le chapitre 3 décrit les exigences des CN concernant la mesure de l'intrant en travail et présente les statistiques qui permettent de mesurer cet intrant. Il détaille notamment la STATENT. Enfin, les statistiques sont évaluées par rapport aux critères.

La publication s'adresse aussi bien aux étudiants des hautes écoles et des universités qu'aux journalistes et aux chercheurs intéressés par la mesure de la productivité du travail en Suisse.

1 Mesure de la productivité du travail

1.1 Présentation des recommandations internationales

La mesure de la productivité du travail sert notamment à comparer au niveau international la position relative et le dynamisme des différents pays. Il est donc indispensable que le choix des unités de mesure utilisées pour les calculs respecte les principes édictés au niveau international.

1.1.1 Choix des unités de mesure pour l'activité économique (output)

Les **Comptes nationaux (CN)** donnent une image des activités économiques d'un pays. Leur rôle principal est de retracer aussi précisément que possible la réalité et le dynamisme économique d'un pays. Grâce aux efforts fournis pendant des années par les organisations internationales, le système des CN a été largement standardisé, ce qui permet des comparaisons internationales entre les principales données. Les mesures de la productivité du travail, dont traite le présent rapport, s'appuient sur les CN de la Suisse après la révision de septembre 2014. L'objectif principal de cette révision était d'introduire la nouvelle norme du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010), adoptée par Eurostat en remplacement du SEC 1995. Cette nouvelle norme de l'Union européenne s'appuie entre autres sur la dernière version 2008 du SNA (System of National Accounts) élaborée par les Nations Unies (ONU).

Dans les CN, la valeur globale de l'activité économique d'une économie nationale se chiffre en principe sous la forme de deux unités de mesure différentes:

- La **valeur de production brute (VPB)**. Elle couvre la totalité de la valeur des biens et services produits par les acteurs domiciliés dans un espace économique.

- La **valeur ajoutée brute (VAB)**. C'est la VPB de tous les acteurs économiques moins la consommation intermédiaire. On entend par consommation intermédiaire les biens et services consommés ou transformés dans le processus de production.

Par exemple, pour une entreprise de l'industrie alimentaire, les produits agricoles achetés, comme les céréales, mais aussi toutes les dépenses d'énergie, frais d'entretien et autres, constituent la consommation intermédiaire. La valeur globale de la consommation intermédiaire est donc comprise dans la VPB mais pas dans la VAB, puisque cette dernière se définit comme la différence entre la VPB et la consommation intermédiaire. La VAB mesure la valeur ajoutée de la production, avec laquelle l'entreprise paye les facteurs de production travail (salaires et charges sociales) et capital (amortissements et coûts de financement). La **VAB est généralement considérée comme la mesure la plus représentative de l'activité économique**, car elle évite les doubles comptages dans la chaîne de création de valeur.

De plus, la VAB est étroitement liée à l'agrégat le plus connu des CN, à savoir le produit intérieur brut (PIB). La définition du «**PIB aux prix du marché**» est la somme des valeurs ajoutées brutes de l'économie nationale, plus les impôts sur les produits, moins les subventions sur les produits. La distinction entre VAB et PIB est importante, car la présente analyse de la productivité du travail des secteurs et branches économiques s'appuie sur leurs VAB. En revanche, pour calculer la productivité nationale, on utilise le PIB (et non la somme des VAB non corrigées des impôts sur les produits ni des subventions sur les produits). Cette procédure correspond à la pratique internationale et garantit la cohérence avec d'autres analyses au niveau macroéconomique.

Le PIB et la VAB étant des mesures globales de l'activité économique, elles couvrent la valeur ajoutée de la part *marchande* et *non marchande* de l'économie. On entend par économie *non marchande* les acteurs dont la production n'est pas écoulee selon les critères de l'économie de marché. En font partie les activités des

administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)¹ mais aussi celles des ménages privés qui produisent des biens et des services de logement avant tout pour leurs besoins propres.² La mesure de la valeur ajoutée brute de la part non marchande de l'économie étant très compliquée, l'OCDE recommande de ne considérer que la **part marchande de l'économie** (ou «**business sector**») pour calculer la productivité (OECD, 2001). L'OFS suit cette recommandation et présente la productivité par secteur et branche économique uniquement pour le business sector.

1.1.2 Choix des unités de mesure pour l'intrant en travail (input)

Le choix de la mesure pour le facteur «travail» s'avère plus compliqué que celui de l'indicateur d'activité économique. Le SEC 2010 (Eurostat, 2013) indique quatre méthodes possibles pour mesurer l'intrant en travail (voir encadré 1).

Les organisations internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et les différents manuels des CN, recommandent de calculer la productivité du travail à partir des **heures effectivement travaillées** (OECD, 2001). Cette mesure de l'intrant en travail tient compte des heures d'absence aussi bien que des heures supplémentaires payées ou non payées. Les heures effectivement travaillées correspondent au nombre d'heures réellement consacrées à l'accomplissement d'une tâche ou d'un travail déterminé, pendant la période considérée.

On peut aussi utiliser l'**emploi en équivalents plein temps (EPT)**. Cette mesure est très facile dans son interprétation, car la référence utilisée est l'intrant en travail d'un emploi à plein temps typique d'une branche. En même temps, l'EPT mesure moins précisément le volume de travail. En effet, il n'est pas tenu compte des heures d'absence et il est nécessaire de convertir les emplois à temps partiel en postes à plein temps au moyen de conventions et d'hypothèses statistiques.

Encadré 1:

Mesures alternatives de l'intrant en travail dans les Comptes nationaux

1. Nombre de personnes actives occupées

Les personnes actives occupées comprennent tous les individus exerçant une activité entrant dans le processus de production. Si ce concept s'applique particulièrement bien à l'analyse de la situation de différents groupes sociodémographiques sur le marché du travail, il bute sur deux limites en regard aux exigences des Comptes nationaux. D'une part, la classification par activité économique se base uniquement sur l'emploi principal d'une personne. On ne peut ainsi pas tenir compte d'une éventuelle activité secondaire exercée dans une autre branche. D'autre part, il ne rend pas compte du temps de travail effectif, une personne travaillant à temps partiel se voyant attribuer le même poids qu'une personne travaillant à plein temps. Ces caractéristiques en font un mauvais intrant pour l'analyse de la productivité.

2. Nombre d'emplois

Les emplois désignent les places de travail occupées. Tout en recouvrant en grande partie la même notion, les «emplois» et les «personnes actives occupées» ne coïncident pas, dans la mesure où une personne peut occuper plusieurs emplois. Dans le cadre de l'analyse de la productivité, ce concept est préférable à celui des personnes actives occupées, car il permet de tenir compte de l'activité économique de chaque emploi. Il n'est pas pour autant la mesure idéale du volume de travail. En effet, le traitement du travail à temps partiel pose également problème.

3. Nombre d'heures effectivement travaillées

Le total des heures travaillées représente la somme des heures effectivement ouvrées dans le cadre des activités de production. Le traitement du temps partiel n'est plus un problème, vu qu'on se réfère à des heures travaillées. De plus, le concept des heures permet également de tenir compte de l'activité économique de chaque emploi.

4. Nombre d'emplois en équivalents plein temps

Il s'agit d'une mesure intermédiaire entre le nombre d'emplois et le nombre d'heures effectivement travaillées. L'emploi en équivalents plein temps (ou emploi en EPT) se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la durée moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps sur le territoire économique suisse. Les emplois en EPT peuvent être mesurés indifféremment soit auprès des entreprises (optique demande de travail), soit auprès des ménages (optique offre de travail).

¹ Les ISBLSM sont notamment les syndicats, organisations de défense des consommateurs, partis politiques, églises et associations de bienfaisance.

² Les critères de démarcation entre les administrations publiques, ISBLSM et autres *secteurs institutionnels* des Comptes nationaux sont détaillés dans (OFS, 2011).

1.2 Mesures de la productivité du travail en Suisse

Les sources de données à disposition ne permettent pas de respecter complètement les recommandations internationales sur le choix des unités de mesure de l'input et de l'output en Suisse, évoquées dans le précédent paragraphe. Suivant le niveau d'analyse – selon que l'enquête présente la productivité du travail **au niveau national** ou **par secteur et branche économique** – les deux variantes suivantes peuvent être utilisées:

La **productivité du travail au niveau national** est présentée comme le **PIB aux prix du marché par heure travaillée**. Comme indiqué dans le paragraphe précédent, le choix du PIB se justifie par le fait qu'il garantit une meilleure cohérence avec les autres analyses au niveau macroéconomique, ainsi que pour les comparaisons internationales. La productivité nationale couvre par définition les secteurs marchand et non marchand.

Pour la **productivité du travail par secteur ou branche économique**, on utilise comme mesure la **valeur ajoutée brute (VAB) par équivalent plein temps**. En outre, ces séries de données sont limitées à la part marchande de l'économie (business sector). Les recommandations internationales sur la mesure de l'output sont donc parfaitement respectées. En revanche, pour ce qui est de l'input, étant donné le nombre limité de données disponibles, il faut recourir à une mesure en équivalents plein temps au lieu des heures travaillées. Le paragraphe 3.2 détaille ce point.

2 Mesure de l'activité économique en Suisse

2.1 Les Comptes nationaux en Suisse

Les CN correspondent à une **statistique de synthèse**. De ce fait ils ne s'appuient pas sur une seule enquête mais sur une multitude de sources statistiques. Le Compte de production, qui est le premier élément des CN articulés en tant que suite logique des différents comptes, et à partir du solde duquel le produit intérieur brut (PIB) est calculé, ne fait pas exception. La principale source pour le Compte de production est la **Statistique de la valeur ajoutée (WS)**. Cette enquête par échantillonnage concerne les entreprises marchandes, à l'exception de celles du secteur primaire (agriculture) et des sociétés financières (banques et assurances). Pour les branches qui ne sont pas prises en compte dans la WS, ainsi que pour les producteurs non marchands, les CN utilisent différentes autres sources (OFS, 2013). Ce n'est que depuis 1997 que la WS fournit des chiffres détaillés par branche. Pour les années précédentes, comme aucune donnée aussi détaillée n'est disponible sur la valeur ajoutée, il n'est pas possible de présenter la productivité du travail par branche.

Dans le Compte de production, tous les flux de biens et services (transactions) sont d'abord établis à **partir de leur valeur**, donc en unités monétaires. Cet angle d'observation **nominal** retrace à la fois les modifications de quantité et de qualité des biens et services produits, mais aussi les variations de prix. Cependant, une mesure représentative de l'activité économique au fil du temps nécessite de se concentrer essentiellement sur l'évolution des quantités et de la qualité de production, pas sur l'évolution de ses prix. C'est pourquoi, en plus de cette approche nominale (à prix courants), il existe aussi la valeur ajoutée brute et le produit intérieur brut corrigés de l'influence des prix. Pour ces données **corrigées**

de l'influence des prix, le concept d'observation des *volumes* ou la notion *aux prix de l'année précédente* sont aussi couramment utilisés. Les deux angles d'observation ayant leur légitimité, les tableaux de la productivité du travail sont publiés selon les deux variantes (à prix courants et aux prix de l'année précédente).

2.2 La révision de 2014

Le système des CN est en permanence confronté au défi de la mutation des réalités économiques et des nouvelles découvertes méthodologiques. C'est pourquoi les **CN sont révisés** plus ou moins régulièrement. En Suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a procédé en septembre 2014, en même temps que les services statistiques des pays membres de l'UE, à une importante révision pour s'adapter à l'actuel SEC 2010 (OFS, 2014b).

La principale nouveauté de cette révision réside dans la **capitalisation de la recherche et développement (R-D)**. Cela signifie que les dépenses des entreprises en R-D sont désormais considérées comme des investissements et viennent donc rehausser le niveau de la VAB et du PIB, alors qu'avant elles étaient considérées comme de la consommation intermédiaire. Il en résulte une VAB et un PIB plus élevés de quelques points de pourcentage sur l'ensemble de la série. Cependant, l'impact sur les taux de croissance reste marginal.³

Cette importante révision des CN en 2014, en Suisse comporte aussi quelques adaptations méthodologiques, qui ne sont pas la conséquence explicite de la norme internationale SEC 2010 mais qui ont été effectuées sur la base de nouvelles sources de données disponibles. On peut notamment citer **l'introduction de la double déflation**. Cela signifie que la valeur de production

³ Tout comme les dépenses de R-D mentionnées précédemment, à la suite de cette révision, les dépenses consacrées aux systèmes d'armes sont elles aussi capitalisées. Cependant, ces dépenses étant exclusivement effectuées par les administrations publiques, cette modification n'a pas d'incidence sur la productivité du secteur marchand qui est l'objet de ce rapport de méthode.

brute et la consommation intermédiaire sont déflatées (c'est-à-dire corrigées des effets des prix) séparément. Ensuite, la valeur ajoutée brute, sous forme de solde, est calculée à partir de ces deux unités corrigées de la variation des prix.⁴ Ce changement entraîne des différences notables dans les taux de croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de l'année précédente par secteur et par branche économique. Cependant, l'incidence au niveau national, à savoir sur le taux de croissance du PIB corrigé de la variation des prix, reste faible.

⁴ Dans le cas de la déflation simple appliquée auparavant, un déflateur unique était utilisé pour mesurer le volume de production et de consommation intermédiaire, donc celui de la valeur ajoutée. Ce nouveau procédé tient compte des recommandations internationales et restitue de façon plus précise la réalité économique. Mais son introduction passait par l'élaboration de nouvelles bases de données (tableaux input-output) par l'OFS.

3 Mesure de l'intrant en travail en Suisse

3.1 Critères de mesure de l'intrant en travail

Il est essentiel que les mesures de l'intrant en travail concordent, en termes de concept et de couverture, avec la mesure de l'activité économique correspondant au cadre des CN.⁵

Par conséquent, la mesure utilisée pour l'intrant en travail doit satisfaire aux exigences des CN pour les analyses de productivité. Ces exigences, en général décrites comme les **critères de référence des CN**, sont les suivantes:

- 1) Critère de délimitation du territoire économique des CN ou du champ de couverture
- 2) Critère d'exhaustivité
- 3) Critère de la période de référence
- 4) Critère de l'unité statistique

D'après les deux premiers critères, la mesure de l'intrant en travail doit couvrir le volume de travail nécessaire pour assurer toutes les activités de production mesurées par les CN. Les limites de la production sont basées d'une part sur le territoire économique. Elles incluent toutes les unités institutionnelles qui y sont établies et qui sont à l'origine des flux et des stocks des CN.⁶

D'autre part, certaines activités sont exclues, n'étant pas considérées comme des activités économiques au sens des CN.⁷

En règle générale, le critère de référence des CN pour la délimitation du champ de couverture, aussi appelé **concept intérieur**, couvre toute activité productive

assurée à l'intérieur du territoire économique suisse, que ce soit par la population résidente ou par des personnes résidant à l'étranger.

Le deuxième critère de référence, à savoir l'exhaustivité, ne désigne pas seulement la couverture de tous les secteurs économiques, mais aussi celle de toutes les formes de travail au sein du territoire économique. Dans la sélection de la statistique sur l'intrant en travail, il faut donc veiller en particulier à couvrir les **formes atypiques de travail**, à savoir toutes celles qui diffèrent des rapports de travail normaux. Parmi les formes atypiques de travail, on considère notamment l'emploi à durée limitée, le travail temporaire, le travail du week-end, du soir, de nuit, le travail par équipes, la coopération au sein de l'entreprise familiale ou encore le travail sur appel.

Le troisième critère de référence définit la période sur laquelle l'intrant en travail et la prestation de production ont été fournis. Pour les CN, c'est l'année civile qui est déterminante. Par conséquent, il convient d'utiliser pour l'intrant en travail des moyennes ou des valeurs globales annuelles, et de prendre en compte les travailleurs saisonniers et occasionnels. Dans le cas où des enquêtes sont réalisées plusieurs fois par an, par exemple, il faut utiliser la valeur moyenne obtenue à partir des différentes dates. Si une enquête annuelle doit porter sur une période précise, il convient de choisir une période représentative.⁸

Le quatrième critère de référence implique que la mesure de l'intrant en travail soit classée sur la base des mêmes unités statistiques que celles utilisées pour l'analyse de la production.⁹ Dans les CN suisses, le calcul de la valeur ajoutée se fait au niveau de l'entreprise, telle qu'elle est définie dans le SEC 2010 en tant qu'«unité institutionnelle».¹⁰

⁵ Eurostat (2013) § 11.38.

⁶ Eurostat (2013) § 11.28 et § 2.04.

⁷ Par exemple, les services domestiques fournis et utilisés dans le même foyer ne sont pas considérés comme de la production dans les Comptes nationaux, voir Eurostat (2013) § 1.32. De même, les activités des organisations internationales sont exclues du calcul de la production, car celles-ci ne font pas partie du territoire économique du pays, voir Eurostat (2013) § 2.06.

⁸ Eurostat (2013) § 11.04.

⁹ Eurostat (2013) § 11.03.

¹⁰ Plus petite unité juridique indépendante. Une unité institutionnelle peut être composée d'un ou de plusieurs établissements. La forme la plus importante d'unité institutionnelle est l'entreprise marchande. Cette dernière peut être de droit privé ou de droit public. Font aussi partie des unités institutionnelles, les institutions privées sans but lucratif et les unités administratives du secteur de l'administration publique.

La mesure de l'intrant en travail doit satisfaire aux exigences des CN et «présenter un niveau de détail élevé» pour le calcul de la productivité par secteur et par branche économique. En effet, l'activité économique se rapporte à la VAB du secteur marchand, et seul l'intrant en travail des acteurs de l'économie marchande est ainsi pris en compte dans les calculs.¹¹ Ce critère supplémentaire est désigné dans les lignes qui suivent comme le **critère du niveau de détail**.

Comme nous l'avons expliqué au paragraphe 1.1.2, le SEC 2010 prévoit quatre méthodes de mesure de l'intrant de travail; le nombre d'heures effectivement travaillées étant recommandé comme la mesure la plus appropriée. On peut aussi utiliser l'emploi en équivalents plein temps.¹² Il en est tenu compte avec un autre critère, à savoir la **recommandation internationale sur l'unité de mesure de l'intrant de travail**.

3.2 Statistiques existantes

L'Office fédéral de la statistique met à disposition différentes statistiques sur l'activité professionnelle et le temps de travail, dans lesquelles le facteur travail est mesuré suivant des concepts et méthodes qui varient. Selon la statistique, l'intrant en travail est considéré du point de vue des ménages ou des entreprises. Il est donc important de savoir à quels besoins d'informations la statistique doit répondre et quelles caractéristiques elle doit présenter, notamment dans le cadre précédemment évoqué des analyses de productivité.

Le tableau T1 suivant présente les statistiques disponibles en Suisse sur l'intrant en travail (OFS, 2015). Outre les statistiques relativement connues comme l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le tableau porte sur la nouvelle statistique structurelle des entreprises (STATENT), qui mesure entre autres l'emploi. La STATENT est expliquée plus en détail dans l'encadré 2.

Conformément aux recommandations des organisations internationales, la meilleure mesure de l'intrant en travail pour calculer la **productivité du travail pour l'ensemble** de l'économie sont les heures effectivement travaillées. La statistique du volume de travail (SVOLTA) fournit les données nécessaires. Mais les sources sur lesquelles la SVOLTA s'appuie ne permettant pas un niveau

de détail supérieur au niveau 1 de la NOGA et étant ventilées selon le niveau d'établissement et non d'entreprise (contrairement à ce qui est requis dans les CN), cette mesure n'est pas utilisable pour des analyses de productivité sectorielles. C'est pourquoi, pour mesurer la productivité du travail **par secteur et branche économique**, il faut recourir à **une autre solution**, à savoir la mesure de l'emploi en équivalents plein temps. Nous avons pour cela le choix entre différentes statistiques, qui doivent cependant, comme nous l'avons indiqué précédemment, respecter les exigences des CN et présenter un niveau de détail élevé.

Jusqu'à présent, le calcul de la productivité du travail par secteur et branche économique reposait sur les équivalents plein temps établis à partir d'une statistique de synthèse spécifique. Celle-ci était basée d'une part sur l'ESPA, dont l'intérêt réside dans la prise en compte quasi exhaustive des formes atypiques de travail, et sur la statistique de l'emploi (STATEM), qui reflète particulièrement bien la structure des branches. D'autres sources ont aussi été utilisées, comme le système d'information central sur la migration (SYMIC)¹³ ou la statistique des frontaliers (STAF). Cette statistique de synthèse a permis d'établir la mesure de l'intrant en travail du point de vue de l'offre de travail.

Une nouvelle statistique a été introduite en novembre 2013, la STATENT. Elle présente notamment l'emploi en équivalents plein temps. Il convient de l'examiner en la comparant aux autres statistiques présentées dans le paragraphe précédent sur l'intrant en travail selon les critères décrits.

¹¹ La productivité du travail des institutions sans but lucratif au service de ménages (ISBLSM) et des administrations publiques n'est donc pas comprise dans les données.

¹² Eurostat (2013) § 11.27.

¹³ Pour ce qui est de l'asile et des étrangers, le système d'information central sur la migration (SYMIC) est la banque de données complète pour le traitement des données sur les personnes.

T 1 Statistiques du temps de travail

	L'enquête suisse sur la population active (ESPA)	Statistique de l'emploi (STATEM)	Statistique du volume de travail (SVOLTA)	Statistique de la population active occupée (SPAOC)	Statistique de la structure des entreprises (STATEM)
Type d'enquête / statistique	Enquête par échantillonnage auprès des ménages: Point de vue de l'«offre de travail»	Enquête par échantillonnage auprès des établissements Point de vue de la «demande de travail»	Statistique de synthèse La principale source de la SVOLTA est l'ESPA; elle est complétée par des informations d'autres sources (statistique des frontaliers (STAF), système d'information central sur la migration (SYMIC), statistiques du SECO sur la réduction de l'horaire de travail, les grèves et les lock-out) Point de vue de l'«offre de travail»	Statistique de synthèse La principale source de la SPAOC est l'ESPA; elle est complétée par des informations d'autres sources (statistique des frontaliers (STAF), système d'information central sur la migration (SYMIC) et STATEM) Point de vue de l'«offre de travail»	Données administratives (registres AVS, registre des entreprises et des établissements REE) Complétées par des informations tirées d'enquêtes (STATEM, Profiling) Point de vue de la «demande de travail»
Indicateurs	Volume de travail, personnes actives occupées, taux d'activité, taux d'actifs occupés	Emplois et emplois en équivalents plein temps	Volume et durée de travail annuels (heures effectives et heures normales, heures supplémentaires), absences	Personnes actives occupées	Nombre d'emplois et nombre d'emplois en équivalents plein temps
Périodicité / période de référence	Dès 2010: moyennes trimestrielles et moyennes annuelles; De 1991 à 2009: au 2 ^e trimestre uniquement (moyennes du 2 ^e trimestre), disponible depuis 1991	Trimestrielle (fin de trimestre), disponible depuis 1925, sous forme électronique depuis 1992	Annuelle, disponible depuis 1991	Moyennes trimestrielles et moyennes annuelles, disponible depuis 1948	Dès 2011 annuelle (données rétrospectives pour les années 2005 et 2008); décembre, sauf secteur primaire: mai
Univers de base	Population résidente permanente de 15 ans et plus; actifs occupés selon la définition de 1 heure par semaine	Concept intérieur; emplois (à partir de 6 heures hebdomadaires) dans les établissements des secteurs secondaire et tertiaire dans lesquels un minimum de 20 heures hebdomadaires sont effectuées. Les employés de ménages privés et les indépendants sans entreprise ne sont pas inclus.	Concept intérieur; total des heures accomplies sur le territoire économique suisse par les personnes âgées de 15 ans et plus pour autant que ces dernières travaillent une heure par semaine.	Concept intérieur; actifs occupés selon la définition du Bureau International du Travail (BIT)	Concept intérieur; emplois et équivalents plein temps dont le revenu donne lieu à l'obligation de cotiser à l'AVS
Ventilation	Taux d'occupation, activité économique selon le 1 ^{er} niveau de la NOGA, sexe, âge, nationalité, type de famille, statut d'activité, conditions de travail, profession, mobilité professionnelle, formation, vacances	Taux d'occupation, activité économique selon le 2 ^e niveau de la NOGA (sans le secteur primaire), sexe, grandes régions	Taux d'occupation, activité économique selon le 1 ^{er} niveau de la NOGA statut d'activité, sexe, nationalité, grandes régions, motifs d'absence	Activité économique selon le 2 ^e niveau de la NOGA (avec le secteur primaire), sexe, nationalité, autorisations de travail/séjour, grandes régions, statut d'activité, âge	Cantons, communes, activité économique selon le 5 ^e niveau de la NOGA, classe de taille, genre d'établissement, unité institutionnelle (établissements, entreprises), forme juridique, sexe, sectorisation (concept marchand/non marchand).

Source: OFS – www.statistique.admin.ch (Thème 03 – Travail, rémunération)

Encadré 2:

Explications sur la STATENT

La statistique structurelle des entreprises (STATENT) fournit des informations centrales sur la structure de l'économie suisse (nombre d'entreprises et d'établissements, avec leur activité économique, nombre d'emplois, nombre d'emplois en équivalents plein temps, emplois hommes-femmes, etc.). Cette statistique a été publiée pour la première fois en novembre 2013 (année de référence 2011) et remplace le recensement des entreprises (RE), réalisé pour la dernière fois en 2008 (OFS, 2014a). La STATENT est avant tout basée sur les données des registres AVS et sur le Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'OFS. Elle est complétée au besoin par les enquêtes auprès des entreprises telles que *Profiling*, *Profiling-Light*¹⁴, et d'autres statistiques. Les registres AVS fournissent des informations sur le nombre d'emplois dans l'entreprise, le sexe et le salaire des employés. Le REE fournit des informations sur l'activité économique, la forme juridique et la structure de l'entreprise. L'utilisation des registres AVS (au total 110 caisses AVS) a permis d'étendre le périmètre d'observation de la structure des entreprises et des emplois de la statistique. Les enquêtes *Profiling* et *Profiling-Light* directement menées auprès des entreprises publiques et des entreprises multi-établissements fournissent des informations permettant de répartir les emplois d'une entreprise entre les différents établissements qui dépendent d'elle. La structure et les emplois des administrations publiques sont également déterminés grâce au *Profiling*. La statistique de l'emploi (STATEM) et l'enquête de mise à jour du registre des entreprises et des établissements (ERST) contiennent notamment des informations sur la structure des emplois et les entreprises nouvellement créées. Sont en outre intégrés, pour le secteur primaire, le recensement des entreprises agricoles (REA) et la statistique forestière. La période de référence de la STATENT est le mois de décembre. Actuellement (printemps 2015) les données disponibles portent sur les années 2011 (données définitives) et 2012 (données provisoires).¹⁵

¹⁴ L'enquête *Profiling* est menée auprès des entreprises et des administrations de plus de 10 établissements (soit en général de plus de 200 emplois), tandis que l'enquête *Profiling-Light* concerne des administrations plus petites et des entreprises multi-établissements à partir de trois établissements. La participation à l'enquête est obligatoire. Les données sur l'activité économique et les emplois sont recueillies pour chaque établissement.

¹⁵ Actuellement la STATENT ne décrit encore que la situation du mois de décembre («mois de référence»). Sont donc pris en compte tous les cotisants du mois de décembre, dont le salaire de l'année analysée s'élevait au moins à CHF 2300 (pas de valeur trimestrielle ni de moyenne). L'agriculture fait exception puisque les données recueillies pour ce secteur portent sur le mois de mai. Il est prévu, pour la STATENT, de passer à des moyennes annuelles pour le nombre d'emplois.

Univers de base et unités d'enquête

La STATENT couvre les trois secteurs économiques définis dans la Nomenclature Générale des Activités économiques (NOGA 2008)^{16, 17}. Cette nomenclature fait la distinction entre les unités statistiques nommées «entreprises»¹⁸ et les «établissements» (unités locales)¹⁹, les classe en fonction de leurs activités économiques et les regroupe de façon claire et homogène.²⁰ Si une unité exerce plusieurs activités économiques, sera considérée comme la principale, celle qui contribue le plus à la création de valeur de l'unité. La STATENT, basée sur les registres AVS, couvre toutes les entreprises (y compris les indépendants) qui versent des contributions aux assurances sociales pour les personnes employées. Ces contributions sont obligatoires pour tous les salariés à partir de 17 ans révolus. Cependant, en cas de salaire insignifiant, inférieur à CHF 2300 par an, ces cotisations ne sont prélevées qu'à la demande des assurés (AVS-AI, 2015, p. 2 et 13). Ainsi, l'univers de la STATENT englobe toutes les entreprises employant des cotisants aux caisses AVS. Au total, le nombre d'entreprises enregistrées dans la STATENT est plus élevé que dans le RE. En effet, étant donné la modification des seuils pour la prise en compte des entreprises et des employés, générée par le passage aux registres AVS, un plus grand nombre de petites et microentreprises a été saisi.²¹

¹⁶ La NOGA 2008 tient compte des conditions cadres données par la nomenclature des branches économiques de la Communauté européenne (NACE, rév. 2) et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), établie par l'ONU, mais aussi des besoins des différents groupes d'intérêt en Suisse (OFS, 2008b). La NOGA est organisée de façon hiérarchique. Elle distingue 5 niveaux. Le cinquième contient 794 activités économiques différentes, également appelées genre, caractérisées par un code à 6 chiffres.

¹⁷ Les foyers faisant travailler des employés de maison, les représentations étrangères et les organisations internationales ne sont pas couverts par la STATENT.

¹⁸ L'entreprise est la plus petite unité juridique indépendante, à savoir une organisation avec une définition juridique, dans laquelle une ou plusieurs activité(s) économique(s) est (sont) exercée(s).

¹⁹ Un établissement est une unité locale limitée en termes d'espace et appartenant à une entreprise (usine, boutique, atelier, etc.) dans laquelle les personnes exercent des activités économiques. Une entreprise peut être constituée d'une ou plusieurs unité(s) locale(s). Quand une entreprise n'est composée que d'une seule unité locale, les notions d'entreprise et d'établissement se rejoignent.

²⁰ Dans la STATENT, les données sont systématiquement présentées pour les deux unités statistiques, avec un degré de détail correspondant au 5^e niveau (6 chiffres) de la NOGA.

²¹ Le RE ne recensait que les entreprises et les établissements dans lesquels on comptait au moins 20 heures travaillées par semaine et les emplois n'étaient pris en compte qu'à partir de 6 heures de travail hebdomadaire au moins.

Nombre d'emplois et équivalents plein temps

Sont comptabilisés comme emplois dans la STATENT tous les postes occupés par des personnes sur les salaires desquelles des cotisations AVS obligatoires ont été versées en décembre. Le nombre d'emplois au niveau de l'entreprise est directement déterminé à partir des registres AVS. Pour pouvoir les attribuer aux établissements correspondants de l'entreprise, les emplois sont répartis sur la base de critères déterminés par *Profiling* et *Profiling-Light*. Si l'on compare la STATENT et le RE, le nombre d'emplois est supérieur dans la première, car elle prend mieux en compte les personnes ayant un taux d'occupation faible. Cependant, cela n'a qu'une faible incidence sur le volume d'occupation en équivalents plein temps.

Remarque sur le personnel temporaire (NOGA 78)

Jusqu'à maintenant, dans le recensement des entreprises et des établissements, le personnel temporaire était comptabilisé dans les emplois de l'entreprise où il travaillait. Depuis le passage à la STATENT, et en accord avec les directives internationales, il est désormais rattaché aux agences de placement (NOGA 78) qui règlent aussi ses cotisations AVS. Avec cette réglementation, la Suisse s'adapte aux directives d'Eurostat.

Remarque sur les apprentis

Les apprentis qui ne sont pas assujettis aux cotisations AVS à cause de leur âge ne sont pas comptés dans la STATENT.

Remarque sur les bénéficiaires de rentes AVS exerçant une activité rémunérée

Les personnes ayant atteint l'âge normal de la retraite et continuant d'exercer une activité professionnelle sont enregistrées dans la STATENT à partir d'un revenu annuel de CHF 16'800.²²

²² Les bénéficiaires de rentes AVS actifs occupés continuent de payer des cotisations aux assurances sociales (AVS, AI et APG, mais pas AC) si leurs revenus dépassent un montant de CHF 1400 par mois ou CHF 16'800 par an (AVS-AI, 2015, p. 11).

T2 Comparaison des statistiques

	L'enquête suisse sur la population active (ESPA)	Statistique de l'emploi (STATEM)	Statistique du volume de travail (SYOLTA)	Statistique de la population active occupée (SPA0)	Statistique de la structure des entreprises (STATEM)
Critères des CN					
Recommandations internationales concernant l'unité de mesure du temps de travail <i>Idéalement</i> : heures effectivement travaillées <i>Autre possibilité</i> : emplois en équivalents plein temps (EPT)	☺ Emplois en équivalents plein temps (EPT)	☺ Emplois en équivalents plein temps (EPT)	☺ Heures effectivement travaillées	☺ Nombre de personnes actives occupées	☺ Emplois en équivalents plein temps (EPT)
Critère de délimitation du territoire économique des CN ou du champ de couverture <i>Idéalement</i> : concept intérieur	☺ Population résidente permanente	☺ Concept intérieur	☺ Concept intérieur	☺ Concept intérieur	☺ Concept intérieur
Critère de la période de référence <i>Idéalement</i> : année civile	☺ 1991 à 2009: annuelle, 2 ^e trimestre; depuis 2010: trimestrielle, moyenne des 4 trimestres	☺ Trimestrielle, moyenne des 4 trimestres	☺ Année civile	☺ Trimestrielle, moyenne des 4 trimestres	☺ Mois de décembre
Critère d'exhaustivité <i>Idéalement</i> : porte sur tous les secteurs et toutes les formes de travail atypiques	☺ Ne sont pas couverts les emplois du secteur primaire, les employés de ménages privés, les indépendants sans entreprise	☺ Ne sont pas couverts les emplois du secteur primaire, les employés de ménages privés, les indépendants sans entreprise	☺ Ne sont pas couverts les emplois du secteur primaire, les employés de ménages privés, les indépendants sans entreprise	☺ Ne sont pas couverts les emplois du secteur primaire, les employés de ménages privés, les indépendants sans entreprise	☺ Ne sont pas couverts les emplois du secteur primaire, les employés de ménages privés, les indépendants sans entreprise
Unité statistique <i>Idéalement</i> : concept d'entreprise	☺ Concept d'établissement	☺ Concept d'établissement	☺ Concept d'établissement	☺ Concept d'établissement	☺ Concept d'entreprise
Critères à remplir par ailleurs pour l'analyse de la productivité structurelle					
Ventilation détaillée <i>Idéalement</i> : 5 ^e niveau de la NOGA	☺ 1 ^{er} niveau de la NOGA	☺ 2 ^e niveau de la NOGA	☺ 1 ^{er} niveau de la NOGA	☺ 2 ^e niveau de la NOGA	☺ 5 ^e niveau de la NOGA

Source: OFS – Section structure et analyses économiques

© OFS, Neuchâtel 2015

Comme le montre la comparaison entre les différentes statistiques (voir tableau T2), l'idéal pour déterminer l'emploi en équivalents plein temps serait de s'appuyer sur les EPT présentés dans la STATENT. En effet, cette statistique respecte le mieux les recommandations internationales, même si elle a pour période de référence le mois de décembre et qu'elle n'intègre pas les employés de ménage. Afin que cette branche soit prise en compte dans l'analyse de la productivité, les données de la STATENT sont complétées par des informations de l'ESPA.

De plus, la STATENT présente un très haut niveau de détail (NOGA niveau 5), ce qui est idéal pour mesurer la productivité du travail dans l'économie marchande. Autre argument en faveur de la STATENT: comme la STATEM, elle mesure l'intrant en travail du point de vue de l'entreprise, donc de la demande de travail.²³

La révision des CN en septembre 2014 a été accompagnée de celle de la productivité du travail; une **grandeur de référence modifiée, basée sur les EPT de la STATENT** a été utilisée pour le calcul de la mesure de l'intrant en travail. L'ancienne série de données sur la productivité du travail par secteur et branche économique est donc remplacée par une nouvelle série de données, conforme aux CN révisés.

Calcul des équivalents plein temps dans la STATENT

Etant donné que les registres de l'AVS ne fournissent aucune information sur le taux d'occupation des employés des entreprises, les équivalents plein temps sont calculés à partir des données des enquêtes (emplois, équivalents plein temps, sexe) et des données AVS (salaires, emplois). Sont utilisées pour cela les enquêtes STATEM, Profiling, Profiling-Light et ERST. L'établissement des équivalents plein temps repose sur les principes suivants:

- Pour les entreprises pour lesquelles les enquêtes fournissent des données sur le nombre d'emplois (notamment le nombre d'emplois par sexe et les équivalents plein temps par sexe), on utilise les équivalents plein temps de l'enquête.

- Pour les entreprises pour lesquelles les enquêtes ne fournissent aucune information particulière sur la structure des emplois, on évalue les équivalents plein temps à partir d'un modèle s'appuyant sur les niveaux de salaires.²⁴

Le calcul des EPT dans la STATENT est présenté plus en détail dans l'encadré 3 et illustré dans le schéma 1.

Traitement et rétropolation

La productivité du travail par secteur et branche économique étant calculée pour l'économie marchande, les EPT de la STATENT de 2011 ont été diminués de la part des acteurs de l'économie non marchande. La part des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) a donc été supprimée au préalable.

Les nouvelles données sur la productivité du travail par secteur et branche économique ont ainsi été calculées en remontant jusqu'à 1991. Sauf pour le secteur primaire, la rétropolation des données a été effectuée en se basant sur l'ancienne série. Les branches agriculture, sylviculture et pêche (NOGA 01-03) ont fait l'objet de nouveaux calculs à partir du taux de croissance du volume de travail du secteur primaire, lui-même calculé dans le cadre des comptes économiques et satellites du secteur primaire (OFS, 2008a).

²³ En 2015, la STATEM sera révisée pour être ajustée à la STATENT. La définition des emplois y sera adaptée à l'univers des emplois de la STATENT. Par conséquent, la STATEM couvrira les indépendants.

²⁴ Un descriptif détaillé du modèle se trouve dans le rapport de méthode de la section Méthodes statistiques, dont la publication est prévue en 2015.

*Encadré 3:***Calcul des équivalents plein temps dans la STATENT****Calcul des EPT harmonisés (pour les entreprises disposant d'informations tirées des enquêtes)**

Pour les entreprises participant à une enquête, en principe les EPT utilisés sont ceux de l'enquête. Comme le nombre d'emplois selon les registres AVS et celui selon les enquêtes peuvent être différents pour certaines entreprises²⁵, les EPT de l'enquête sont adaptés en conséquence pour l'entreprise, c'est-à-dire harmonisés pour qu'ils reflètent le nombre d'emplois selon les registres AVS (EPT harmonisés). Pour l'harmonisation des données, les écarts sont traités en fonction des types d'emplois concernés (salaire selon l'AVS, taux d'occupation selon l'enquête), afin de garantir une cohérence entre le nombre d'emplois selon l'AVS et celui selon l'enquête.

Ces EPT harmonisés sont calculés pour toutes les entreprises participant à l'enquête, pour lesquelles le nombre d'emplois selon les registres AVS n'est pas trop différent de celui selon l'enquête. De plus, les EPT selon l'enquête doivent être supérieurs à 0 pour chacun des deux sexes. Pour toutes les autres entreprises, notamment celles n'ayant pas participé à une enquête, les équivalents plein temps sont considérés comme n'étant pas connus. Ils sont déterminés à partir du modèle de régression ci-après.²⁶

Calcul des EPT à partir du modèle (secteurs économiques secondaire et tertiaire)

La construction de ce modèle est différente selon le sexe. La variable explicative utilisée est le nombre d'emplois par niveau de salaire. La construction est la suivante: Quatre niveaux de salaires sont déterminés à partir des données sur le volume d'emploi (enquête), des revenus selon les données AVS en lien avec l'activité économique (section NOGA) et du sexe.²⁷ Les emplois de chaque entreprise sont ensuite répartis entre ces quatre niveaux de salaires. Cela permet d'établir le rapport entre les revenus et le volume d'emploi.

L'équation du modèle de régression visant à déterminer l'EPT de l'entreprise i , soit y_i est la suivante:

$$y_i = \sum_{j=1}^4 \beta_{jkl} V_{ij} + \varepsilon_i$$

dans laquelle V_{ij} correspond au nombre d'emplois de l'entreprise i du niveau de salaire j ($\sum_{j=1}^4 V_{ij} = BETOT_AHV$). V_{i1} est le niveau de salaire le plus bas, V_{i4} le plus élevé. Le coefficient de régression β_{jkl} appliqué aux emplois est différent selon le niveau de salaire j , la grande région k ($k = 1, \dots, 7$) (NUTS 2)²⁸ et l'activité économique l (NOGA 2008, niveau section). ε_i est un résidu avec $E(\varepsilon_i) = 0$ et $Var(\varepsilon_i) = \sigma^2 BETOT_AHV_i$.

Traitement spécifique du secteur primaire et du secteur public

Outre les modèles des secteurs secondaire et tertiaire, un modèle d'estimation a aussi été développé pour les entreprises du secteur primaire ne faisant pas partie de l'agriculture (NOGA 01). On parle notamment des entreprises des catégories NOGA 02 (sylviculture et exploitation forestière) et NOGA 03 (pêche et aquaculture). Etant donné la faible proportion de collaboratrices dans ces secteurs, il a été renoncé à considérer les données séparément selon le sexe. A part cela, la construction du modèle s'est faite comme dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Pour l'agriculture, en revanche, le travail familial non rémunéré n'est pas pris en compte dans les données des registres. C'est pourquoi le Recensement des entreprises agricoles (REA) est utilisé en complément du modèle ainsi que les emplois estimés en EPT, sur la base des taux d'occupation moyens calculés dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Pour le secteur public, le règlement des salaires est centralisé et n'est pas assuré par chaque office. Dans les registres AVS, il n'existe donc en soi aucune information détaillée sur les emplois du secteur public au niveau des établissements. Les EPT du secteur public sont directement déterminés via le Profiling et le Profiling-Light.

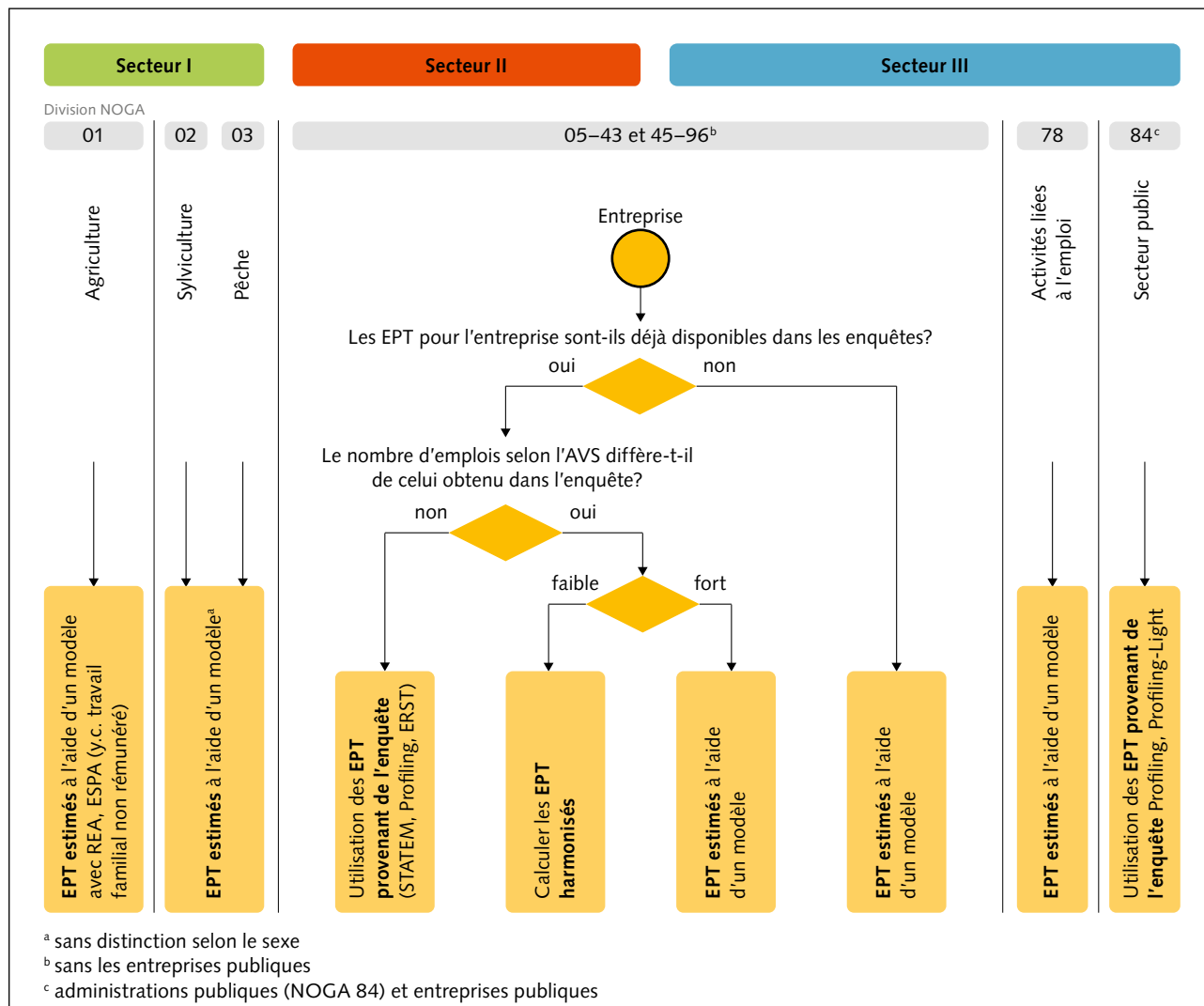
²⁵ Les écarts entre les nombres d'employés peuvent s'expliquer par des erreurs de mesure dans l'enquête, par des différences de définition, etc.

²⁶ Les entreprises appartenant à la branche NOGA 78 des activités liées à l'emploi sont exclues de la méthode d'harmonisation. Les EPT de ces entreprises sont déterminés à partir du modèle d'estimation.

²⁷ La branche Activités liées à l'emploi (NOGA 78) fait exception. Pour elle, les limites des niveaux de salaires sont fixées au niveau de l'économie nationale et pas de la section NOGA.

²⁸ Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques, NUTS

S1 Calcul des équivalents plein temps dans la STATENT



Source: OFS – Section structure et analyses économiques

© OFS, Neuchâtel 2015

4 Conclusion

La productivité du travail est définie comme le rapport entre l'output et le travail qui est utilisé. Les organisations internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), recommandent d'utiliser la valeur ajoutée brute (VAB) comme unité de mesure de l'activité économique **pour les analyses de la productivité par secteur et branche économique**. La VAB mesure la valeur ajoutée créée par la production, avec laquelle l'entreprise paye les facteurs de production que sont le travail et le capital. Pour calculer la productivité, seule la part marchande de l'économie, à savoir le **business sector**, est prise en compte; la part de valeur ajoutée des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est exclue. Par contre, pour mesurer la **productivité du travail au niveau de l'économie nationale**, le produit intérieur brut (PIB) est retenu comme mesure de l'activité économique par les recommandations internationales. Pour ce qui est des unités de mesure de l'intrant en travail, il est recommandé de s'appuyer sur les **heures effectivement travaillées** ou sur les **emplois en équivalents plein temps (EPT)**. Pour mesurer la productivité du travail, il est essentiel que la mesure de l'intrant en travail concorde, en termes de concept et de couverture, avec la mesure de l'activité économique entrant dans le cadre des CN (critères de référence des CN).

La statistique du volume de travail (SVOLTA) permet de mesurer la **productivité du travail au niveau de l'économie nationale** sur la base des heures effectivement travaillées, qui représentent la meilleure mesure pour déterminer le volume de travail. La productivité du travail au niveau de l'économie nationale est donc présentée comme le **PIB aux prix du marché par heure travaillée**.

La ventilation par branche économique de la SVOLTA n'étant pas assez fine et se faisant en outre au niveau de l'établissement et non de l'entreprise, la **productivité du travail par secteur ou branche économique** est toutefois calculée à l'aide des EPT. La mesure utilisée ici est celle de la **valeur ajoutée brute (VAB) par équivalent plein temps**.

L'introduction de la nouvelle **statistique structurelle des entreprises (STATENT)** a élargi le spectre des statistiques mesurant les emplois en équivalents plein temps. Une comparaison entre les diverses statistiques possibles montre que les EPT de la STATENT mesurés selon les critères de référence des CN sont la mesure la plus appropriée.

La révision des CN en septembre 2014 s'est accompagnée de celle de la productivité du travail, une **grandeur de référence modifiée, basée sur les EPT de la STATENT**, étant désormais utilisée pour le calcul de la mesure du de l'intrant en travail. L'ancienne série de données sur la productivité du travail par secteur et branche économique est ainsi remplacée par une nouvelle série de données conforme aux CN révisés.

5 Bibliographie

OFS, 2008a. *Les comptes économiques du secteur primaire: méthodes, Une introduction à la théorie et à la pratique*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

OFS, 2008b. NOGA 2008: *Nomenclature générale des activités économiques: Introduction*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

OFS, 2011. CN 2008: *Crise, épargne des ménages et perspectives historiques*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

OFS, 2013. *Inventaires des méthodes d'estimation du PIB suisse*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

OFS, 2014a. *Statistique structurelle des entreprises*. En ligne sur www.statistique.admin.ch → Infothèque → Enquêtes, sources → Statistique structurelle des entreprises (STATENT).

OFS, 2014b. *Révision 2014 des CN: Principaux changements et impacts*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

OFS, 2015. *Activité professionnelle et temps de travail*. En ligne sur www.statistique.admin.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Activité professionnelle et temps de travail → Données détaillées.

Eurostat, 2013. *Système européen des comptes, SEC 2010*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

OECD, 2001. *Measuring Productivity – OECD Manual*. Paris: OECD Publications.

AVS-AI, 2015. *Mémento 2.01 «Cotisations paritaires à l'AVS/AI/APG»*. En ligne sur www.ahv-iv.ch/p/2.01.f.

Liste des abréviations

BIT	Bureau International du Travail
CN	Comptes nationaux
EPT	Equivalents plein temps
ERST	Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements
ESPA	Enquête suisse sur la population active
FORST	Statistique forestière
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
NOGA 2008	Nomenclature générale des activités économiques 2008
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
R-D	Recherche et développement
RE	Recensement des entreprises
REA	Recensement des entreprises agricoles
REE	Registre des entreprises et des établissements
SCN	Système de comptabilité nationale
SEC 2010	Système européen des comptes 2010
SNA	System of National Accounts
SPAO	Statistique de la population active occupée
STAF	Statistique des frontaliers
STATEM	Statistique de l'emploi
STATENT	Statistique structurelle des entreprises
SVOLTA	Statistique du volume de travail
SYMIC	Système d'information central sur la migration
VAB	Valeur ajoutée brute
VPB	Valeur de production brute
WS	Statistique de la valeur ajoutée

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	058 463 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	058 463 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications

Productivité du travail

Mesure de la qualité du facteur de production travail, Rapport de méthodes, Neuchâtel 2008, 13 pages, gratuit, numéro de commande: 1021-0800-05

Productivité du travail, Méthodologie et analyse des principaux résultats de 1991 à 2006, Neuchâtel 2008, 64 pages, 9 francs (TVA excl.),
Numéro de commande: 991-0600

Evolution de la qualité du facteur de production travail en Suisse, 1991–2006, Neuchâtel 2008, 16 pages, gratuit, numéro de commande: 1019-0600

Analyse structurelle de l'économie suisse, Evolution du secteur manufacturier de 1991 à 2005 – Vers une concentration sur les branches à forte valeur ajoutée, Neuchâtel 2008, 24 pages, gratuit, numéro de commande: 961-0500

Productivité du travail, Comparaisons internationales: Le rôle des données dans l'interprétation des résultats, Neuchâtel 2004, 40 pages, 15 francs (TVA excl.),
numéro de commande: 658-0400

Le système de comptabilité nationale, Compte de production et productivité du travail de la Suisse 2000, Neuchâtel 2002, 64 pages, 20 francs (TVA excl.),
numéro de commande: 035-0000

Le système de comptabilité nationale, Productivité du travail en Suisse 1999, Neuchâtel 2001, 36 pages, 20 francs (TVA excl.), numéro de commande: 423-9900

Le système de comptabilité nationale, Productivité du travail en Suisse 1998, Neuchâtel 2001, 32 pages, 20 francs (TVA excl.), numéro de commande: 423-9800

N° de commande

877-1500-05

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

Gratuit

ISBN 978-3-303-04087-4